

emploi lucratif permanent. Voilà une promesse qu'il nous faut faire dès maintenant aux hommes et femmes enrôlés dans nos forces armées, et une promesse qu'il nous faudra ensuite tenir. Les établissements que possède l'Etat et qui ont été organisés en vue de la production de guerre devraient rester la propriété de l'Etat et être rendus à la production du temps de paix. On pourrait y produire des instruments aratoires et des approvisionnements agricoles, des maisons préfabriquées, des avions commerciaux et d'autres denrées désirables. En effet, les coopératives agricoles de l'Ouest désirent ardemment se lancer dans la production de certaines de ces denrées. Nous devrions immédiatement permettre à ces coopératives d'obtenir les usines nécessaires et mettre à cette fin des crédits à leur disposition.

Il y a encore place au Canada pour une forte expansion dans le domaine économique, particulièrement dans le Nord de notre pays. Cette initiative devrait faire partie du plan national de reconstruction après la guerre. Les études faites au Canada, particulièrement en ce qui a trait à nos ressources pétrolières, ainsi que les résultats obtenus par l'Union soviétique dans l'exploitation d'une région semblable, indiquent que le Canada possède peut-être de vastes ressources naturelles qu'il devrait exploiter.

Un nouveau champ d'activité qui conviendrait particulièrement bien à l'Ouest canadien est celui qu'offre la chimurgie. On devrait entreprendre des travaux de recherche en vue de découvrir et de perfectionner de nouveaux usages pour nos produits agricoles.

Une des nécessités les plus pressantes peut-être, c'est d'affecter immédiatement de fortes sommes à l'expansion des travaux du Conseil national de recherches scientifiques et d'autres organismes de recherches de l'Etat. Il est essentiel de retenir, dans l'intérêt national, les services des hommes de science qui s'occupent actuellement de travaux de recherche. Encore faudrait-il leur assurer une rémunération et des mesures de sécurité suffisantes. Nous avons vu de ces jeunes et brillants savants entrer au service du Conseil national de recherche scientifique où on les a gardés à un salaire dérisoire pendant des années à faire des travaux scientifiques. Des industries les ont ensuite pris à leur service, les ont installés dans des laboratoires, leur payant de gros appointements et pourvoyant à leur sécurité, de sorte que leurs talents, leurs connaissances et leur génie inventif, perdus pour le Canada, ont été employés au bénéfice de compagnies privées. A mon sens, la rémunération versée aux jeunes savants qui ont si grandement contribué à l'effort de guerre en travaillant

pour notre Conseil national de recherche scientifique, est ni plus ni moins qu'un scandale public.

Tous ces projets comporteront évidemment, des dépenses et des mises de fonds. Puisque les chartes des banques doivent être modifiées, le Gouvernement devrait présenter un projet de loi destiné à placer les banques à charte entre les mains et sous la régie de l'Etat. Cette réforme devrait s'accomplir par l'entremise d'une commission nationale de placement qui dirigerait les épargnes là où elles pourraient servir le mieux la société. Qui osera ici se lever pour prétendre qu'un système bancaire étatisé ne serait pas infiniment plus sûr que ne l'étaient en 1931 et 1932 les banques à charte privées, alors que la loi des finances du pays a dû être modifiée par décret du conseil en vue de permettre à certaines banques de déposer des valeurs autrement non-déposables afin d'obtenir les fonds requis pour faire face à leurs obligations envers le public? Qui osera dire qu'une commission nationale de placement qui dirigerait les épargnes du peuple n'assurerait pas une plus grande garantie de sécurité au peuple canadien que le système spéculatif actuel sous lequel nous vivons?

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député ne fait-il pas erreur dans sa déclaration au sujet des banques?

M. COLDWELL: Je ne le crois pas. Je crois qu'en cherchant bien, l'honorable ministre trouvera un décret du conseil à cet effet.

L'hon. M. ILSLEY: Non.

M. COLDWELL: Eh bien, nous le chercherons. On constatera que le gouvernement de M. Bennett rendit un tel décret du conseil en octobre 1931.

L'hon. M. ILSLEY: Pas au sujet des banques.

M. COLDWELL: Au sujet de quoi, alors? Au sujet des sociétés d'assurance?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. COLDWELL: Et les banques?

L'hon. M. ILSLEY: Non.

M. COLDWELL: En tout cas, en ce qui regarde les sociétés d'assurance.

L'hon. M. ILSLEY: Et la mesure prise n'est pas celle qu'a indiquée l'honorable député.

M. COLDWELL: Je crois avoir raison.

L'hon. M. ILSLEY: Il s'agissait d'une estimation de leurs valeurs.

M. COLDWELL: J'accepte en attendant la rectification.